

9 mars 2016

Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 mars 2012 de M^{mes} Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Pour quand l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque?»

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre toute démarche en vue de la création d'un parking public et les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant-e-s du quartier et la population en général.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à la motion M-32 «Rendons la place Pré-l'Evêque à la population», acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000, l'aménagement de cette place a fait l'objet d'un concours en 2003. Sa réalisation a ensuite été conditionnée à la création d'un parking en sous-sol à destination des habitants du quartier des Eaux-Vives. Ce parking a fait l'objet d'une étude de faisabilité financée par la proposition PR-497, «Etude d'un parc à voitures pour résidents à la place du Pré-l'Evêque», votée le 10 octobre 2007.

Compte tenu des contraintes techniques dues à la proximité du lac, cette étude de faisabilité a conclu fin 2011 à l'abandon du projet de parking jugé trop coûteux et non rentable pour une exploitation à destination des habitants.

Aujourd'hui, l'aménagement de la place ne peut s'envisager qu'avec une compensation des 93 places de stationnement qui s'y trouvent actuellement, dont 64 places en zone bleue à macarons, zone des Eaux-Vives, ceci conformément à l'article 7B de la loi sur la circulation routière. Dès lors, la construction du parking Clé-de-Rive sous la rue Pierre-Fatio constituera l'unique opportunité de procéder à cette compensation. Le Conseil administratif a donc intégré ce projet à l'ensemble des études à mener dans le cadre de la création de ce parking.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani